

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Téléphone : 120.71 - Nantes
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nationale Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

Le Conflit d'Halluin et la Politique de Collaboration

Le conflit d'Halluin, qui vient enfin de s'achever après sept mois de grève par un accord entre l'organisation patronale et les syndicats chrétiens, est un exemple vivant des répercussions que peuvent avoir pour la paix sociale le refus ou la pratique de la collaboration.

Rappelons d'un mot les principales phases du conflit pour en dégager ensuite les leçons qu'il comporte.

Depuis la guerre, Halluin apparaissait comme la citadelle du communisme. Cependant, les syndicats libres, en s'y développant, marquèrent dès 1925 un effort vigoureux pour faire triompher la violence unitaire leur doctrine de collaboration. Ils y parvinrent à plusieurs reprises : grève du 12 octobre 1925, premier conflit d'août 1927, grève du Caoutchouc de décembre 1927.

Le point culminant de cette politique devait être normalement la grève d'août-mars-juin 1928. Dans ce conflit déchaîné par les unitaires pour une fin d'agitation, les syndicats libres ayant obtenu toutes satisfactions du Patron, déclarèrent la grève injustifiée. Leurs membres qui purent échapper aux violences communistes continuèrent le travail. Mais, par un brusque revirement, le patron adhère à une organisation qui repoussait la collaboration, accorde aux unitaires une satisfaction de détail et rompt avec les syndicats chrétiens. C'était la rentrée au profit des unitaires.

Ceux-ci préparent dès lors la grève générale du textile. Elle se fait en plusieurs bonds : juillet et août, grève des mécaniciens du textile ; les 10, 11 et 12 septembre, grève de solidarité dans sept usines d'Halluin où les patrons ont fait faire aux contremaîtres le travail des mécaniciens en grève ; le 20 septembre, grève générale unitaire à Halluin, Comines ; les jours suivants, déclaration de grève générale à Roncq, Armentières, Lille, Tourcoing. Le tout se couvrait d'un mot d'ordre professionnel : « Vivent les dix sous », mais poursuivait en fait un dessein d'agitation révolutionnaire.

A Roncq et Armentières, les seuls syndicats chrétiens, à Lille et à Tourcoing les syndicats chrétiens et cégétistes s'opposent activement à la grève générale unitaire et la font échouer. Ils attendent de négociations intersyndicales la solution du problème des salaires que l'élevation du coût de la vie et la stabilisation financière posent dans toute la région.

A Halluin, les syndicats chrétiens de France et de Belgique sont réduits à l'attitude passive à cause du refus patronal de collaborer, de l'issue de la précédente grève d'août et de la violence unitaire. Ils échouent en dégageant leur responsabilité dans une grève qu'ils n'ont pas voulue, mais qu'ils ne peuvent empêcher.

Le conflit dégénère en guerre d'usure. Le Secrétaire patronal essaie de l'achever en négociant avec les chefs socialistes de Belgique une rentrée sans conditions pour le 28 janvier. Elle eût peut-être réussi sans la publication d'un nouveau règlement d'atelier qui réglait d'autorité toutes les questions de travail sans tenir compte des usages d'Halluin et en marquant une défiance systématique envers le syndicalisme.

Ce document patronal fit rebondir la grève. Sortant alors de l'expectative, les syndicats chrétiens adressèrent au Préfet du Nord une proposition d'arbitrage. Ils marquaient en même temps leur position moyenne vis-à-vis du triple problème des salaires, des congédiements d'ouvriers et du règlement d'atelier.

L'organisation patronale et les syndicats unitaires repoussèrent également l'arbitrage. La grève semblait sans issue malgré certains amendements proposés par le Secrétaire patronal au règlement d'atelier. Les passions s'exaspéraient, la misère augmentait.

C'est alors que Mgr Liénart, le jeune Evêque de Lille, usa de sa haute influence morale pour incliner les esprits à la conciliation. Sa démarche rendit possible une reprise normale de relations entre l'organisation patronale et les syndicats chrétiens français et belges. L'accord se fit le 2 avril sur les bases suivantes :

1°) Le problème des salaires ne recevrait pas de solution immédiate, la situation d'Halluin étant fonction de celle de toute

la région textile ; néanmoins, on tiendrait compte dans les négociations futures, de l'avance acquise par Halluin en matière de salaire ; 2°) les demandes de réintégration des ouvriers congédiés seraient, après rentrée, examinées avec bienveillance ; 3°) le règlement d'atelier serait remanié dans le sens du respect des usages d'Halluin et de la reconnaissance absolue du droit syndical.

Le 5 avril, les rentrées commencent. Le 11, les unitaires déconflit donnaient à leurs membres l'ordre de reprendre le travail.

Un peu auparavant, des négociations entre le Secrétaire de la Centrale Textile Chrétienne de Belgique et le Secrétaire patronal avaient mis fin aux conflits professionnels de Wervicq qui avaient éclaté parallèlement avec les événements d'Halluin. De sensibles augmentations de salaires étaient obtenues avec une reconnaissance absolue du droit syndical.

Ce conflit suggère quelques conclusions.

L'intransigence patronale et l'extrémisme unitaire ont rendu possible et prolongé pendant sept mois cette grève douloureuse. Sans le redressement final, ils eussent abouti à terminer le conflit par l'écrasement d'une des parties au prix de haines inexpiables.

L'esprit de collaboration eût au contraire tout évité. Lors de la grève d'août, il eût assuré l'écrasement unitaire et montré l'efficacité des négociations intersyndicales animées d'esprit chrétien.

En septembre 1928, il eût empêché le déclenchement de la grève de solidarité et résolu ou différait pacifiquement le problème des salaires.

Pendant la grève, il eût empêché la publication d'un règlement d'atelier à tendance antisindicaliste, il eût par là assuré le succès de la rentrée du 28 janvier.

Il eût accueilli favorablement la proposition d'arbitrage des syndicats chrétiens et précipité la solution.

Au bout de sept mois d'une lutte désastreuse et pour l'industrie, et pour la population ouvrière, l'esprit de collaboration a fini par triompher et mis rapidement un terme au conflit. Lui seul pourra à l'avenir en effacer les suites morales, ce cortège de souffrances et de colères que toute guerre sociale entraîne sous ses pas.

Puisse la leçon ne pas être perdue. Puissent les organisations patronales et ouvrières se convaincre à la clarté des faits, que toute politique sociale qui se fonderait sur la dictature d'une des parties en cause et l'obéissance passive de l'autre, est vouée tôt ou tard à l'insuccès, tandis qu'une collaboration loyale, à l'amélioration des principes chrétiens, scelle l'union des âmes, seule garantie solide de la paix sociale.

Les Assurances sociales

Une nouvelle et formidable campagne, qui nous inspire quelque inquiétude, s'annonce à l'heure actuelle contre la loi sur les Assurances Sociales. Non pas qu'on ait découvert de nouveaux arguments pour la condamner, car l'imagination de ses adversaires semble être à bout de souffle. Mais l'intervention, dans cette campagne, de journaux dont les attaches gouvernementales sont assez connues, laisse craindre certaines connivences, sinon certaines complicités, contre lesquelles nous devons mettre en garde nos amis.

On insiste sur le fait que la loi est imparfaite, qu'elle nécessitera des sacrifices importants de la part des entreprises et l'on en conclut qu'il serait indispensable de prévoir une application par paliers. On propose même, candeur ou cynisme, de commencer cette application par les retraites ouvrières, votées depuis plus de vingt ans et dont de semblables campagnes et une pareille mauvaise volonté n'ont jamais permis la réalisation généralisée.

Nous connaissons déjà tout cela. Mais nous savons aussi :

1° — Que la loi ne gagnera rien à revenir devant des commissions parlementaires qui ont déjà donné le maximum de leur savoir-faire, et qu'elle ne pourra être améliorée qu'au fur et à mesure qu'on l'appliquera.

2° — Que toute loi sociale nécessite des sacrifices, mais qu'on ne saurait payer trop cher la sécurité et le bon état physique et moral de la famille ouvrière. Il se peut que ces sacrifices soient plus difficiles à consentir aujourd'hui qu'hier ; que ceux qui ont essayé, par tous les moyens, de retarder le vote et l'application de la loi ne s'en prennent qu'à eux des conséquences de ce retard.

3° — Que toute mesure que le Parlement se laisserait extorquer et qui aurait pour but de retarder à nouveau l'application d'une loi votée après dix ans d'études et de réflexion, ne pourrait être considérée que comme un aveu d'incapacité ou de mauvaise volonté. L'une et l'autre nous paraissent également inadmissibles.

Une note récente du Ministère du Travail nous laisse espérer que cette campagne fera long feu, mais nous prions nos amis d'agir énergiquement auprès de leurs représentants au Parlement pour qu'ils ne consentent ni à estroper la loi qu'ils ont votée, ni à en différer l'application.

A nous les Jeunes !

« ...C'est après avoir assisté à un Congrès confédéral ou à une session que nos camarades reviennent plus vaillants, plus dévoués, s'atteler à cette tâche ingrate qu'est l'action syndicale chrétienne. »

Voici ce qu'écrivit l'un de nos ardens militants de la J. S. C., dont les qualités de vaillance et de dévouement furent souvent et durement mises à l'épreuve.

C'est des sessions confédérales que les militants et militantes emportent des connaissances plus approfondies, des convictions plus affirmées ; c'est à la suite d'une session qu'ils sont repartis plus décidés que jamais à se dévouer sans compter pour le syndicalisme chrétien ; c'est à la session qu'ils échangent leurs idées, leurs impressions, leurs espoirs, qu'ils comparent et précisent leurs méthodes.

C'est aux Congrès et aux sessions que l'on voit le vrai et beau visage de la C.F.T.C.

Cette année, la session d'études et de pratique syndicales aura lieu les 14, 15 et 16 juillet ; son sujet sera : « L'action syndicale chrétienne et la famille ouvrière », sujet choisi spécialement pour les Jeunes, à qui cette session est particulièrement recommandée.

De plus, à cette occasion, les Jeunes Syndicalistes Chrétiens de France se réuniront pour la première fois.

Aussi, dès maintenant, nous lançons cet appel pour que tous, jeunes gens et jeunes filles, syndiqués et syndiquées, militants et militantes, assistent à cette session dont l'importance ne leur échappera pas.

Faisons l'effort qui convient, la C.F.T.C. fera le sien, et tous, sous son égide, nous nous réunirons.

Jeunes aux rêves hardis, pleins de nobles ambitions ; pionniers enthousiastes et convaincus de la paix sociale par la Justice et la Charité ; jeunes apôtres du syndicalisme chrétien ; fiers jockistes qui referez chrétiens vos frères ; frères scouts qui servez et sauvez votre prochain ; vous tous, l'armée pacifique, vous viendrez apporter le renfort nécessaire et préparer la relève que demandent nos aînés.

Mais avant d'agir, il faut penser, apprendre, réfléchir, méditer. Prêt ? En avant ! Le champ est immense et les ouvriers peu nombreux. Mais rien ne les arrête, rien ne les rebute, ni la fatigue, ni l'erreur, ni la haine qu'ils vaincraient par l'Amour.

La moisson sera bonne avec la grâce de Dieu.

Jean RAYNAUD.

COOPÉRATION

ESCOMPTE SUR ACHATS

A supprimer de la Liste des Commerçants accordant des escomptes sur achats : la Maison Boëlleard (Meubles), rue Mercœur, rue du Pont-Sauveteur, et rue du Pont de l'Arche-Sèche.

Nous ne demandons point aux autres d'être sans défauts ; nous demandons seulement que leurs défauts ne gênent point les nôtres.

(GYP)

UNE MISE AU POINT

A propos de la Semaine Anglaise dans les Magasins de Nouveautés

Le Syndicat des Employés des deux Sexes (C. G. T.) a fait beaucoup de bruit ces temps derniers. Il nous a fait penser à la fameuse fable de La Fontaine « La montagne qui accouche d'une souris », car qu'est-il résulté de tout ce bruit ? Ce qu'en a dit La Fontaine lui-même :

« Qu'en sort-il souvent ? »

« Du vent ! »

Mais quel était donc le but que poursuivait ce syndicat ? Car tout ce tam-tam avait bien un but.

Il semble bien, en effet, malgré les annonces qu'il a faites dans la presse, les tracts qu'il a distribués et la manifestation même qu'il a organisée, que le but qu'il visait réellement n'était pas la fermeture le lundi matin des magasins de Nouveautés réfractaires à la Semaine Anglaise.

Tout fait croire, au contraire, que ce n'en était que le but apparent. Le véritable but, n'était-ce pas plutôt de faire de la réclame, de se donner de l'importance, de faire croire au public qu'il n'y a qu'un vrai syndicat, et que ce syndicat est le syndicat des Employés des deux Sexes.

Le Syndicat des Employés des deux Sexes n'a pas été en effet sans se rendre compte que la correspondance que nous avons publiée, notamment dans notre numéro de Mai, faisait ressortir la part prédominante prise par nos Syndicats aux négociations engagées tant auprès des Patrons qu'auprès de l'Inspection du Travail, pour obtenir la Semaine Anglaise dans les magasins de Nouveauté et de spécialités qui s'y rattachent. Il a été pénible au syndicat précité, après avoir vu les Syndicats Chrétiens prendre l'initiative de cette revendication, de se voir rattrapé dans cette affaire au rôle de simple co-signataire de dossiers préparés par nous. Il ne pouvait donc se résigner à rester ainsi au second plan. Et nul ne doit être surpris qu'il ait cherché par la suite à se relever dans l'opinion, et nul ne doit le blâmer de cette légitime ambition.

Aussi n'est-ce pas non plus pour cela que nous écrivions ces lignes, bien que nous aurions aimé cependant à voir plus de franchise du côté du Syndicat des Employés des deux Sexes à exposer le but véritable qu'il visait. Nous avons, nous autres, l'habitude d'appeler un chat un chat.

Mais si nous ne blâmons pas le syndicat cégétiste d'avoir voulu « se faire mousser », nous ne pouvons approuver LES MOYENS qu'il a employés pour cela.

Que s'est-il donc passé ?

Une occasion s'est offerte pour lui de se signaler seul. Il s'est empressé de la saisir. En effet, alors que jusque-là toutes les démarches avaient été faites d'un commun accord, pour réclamer la fermeture des magasins réfractaires à la Semaine Anglaise, le Syndicat des Employés des deux Sexes a voulu agir seul.

Qu'il n'objecte pas qu'il a invité les Syndicats Chrétiens à manifester avec lui, il avait tout fait auparavant pour s'assurer leur refus. Il savait pertinemment, connaissant notre manière, que nous ne pouvions suivre un mouvement pour la préparation duquel nous n'avions pas été consultés, et dont nous ne pouvions de ce fait mesurer les conséquences. De plus, il faisait publier un tract pour inviter les camarades ouvriers libres le lundi matin à participer à la manifestation, ce qui faisait perdre à cette manifestation son caractère corporatif, raison de plus pour nous de nous abstenir.

La manifestation eut donc lieu sans nous, le 10 juin dernier.

Mais il fallait, pour mettre en valeur le Syndicat des Employés des deux Sexes, que le public s'en aperçut et que notre abstention fût blâmée.

Ce fut l'objet d'une réunion de ce syndicat, organisée dix jours après, à la Bourse du Travail. Là on s'attacha à prouver que notre refus — escompté — de participer à la manifestation n'était autre chose qu'une notification de notre part d'abandon pur et simple de cette revendication si chère à nos camarades ! C'est bien vite dit. Que signifie alors la lettre ci-dessous, répondant à une lettre que nous adressions au Ministre du Tra-

La vérité sur les grèves d'Halluin

CAUSERIE par M. l'Abbé BEUN
CURÉ A CROIX (Banlieue de Roubaix)

LE JEUDI 18 JUILLET 1929, A 20 HEURES
SALLE SAINT-MICHEL, 6, rue de Bel-Air

Tous nos syndiqués et tous nos amis tiendront à venir entendre la parole éloquent et chaude de ce prêtre, très versé dans les questions sociales et grand ami des Syndicats de Travailleurs Chrétiens.

A la suite de la Conférence aura lieu le tirage de la tombola de la Kermesse du 26 Mai, au profit de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens.

vail pendant que le Syndicat des Employés des deux Sexes faisait sa manifestation ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Paris, le 24 Juin 1929.

» Le Ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales

» M. le Secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques, 5, rue Cadet, Paris IX^e.

» Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt que présenterait la prompte intervention du règlement d'administration publique établissant un régime uniforme de répartition du travail, avec repos du lundi matin, dans le commerce de la Nouveauté de la ville de Nantes.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet de décret a été transmis au Conseil d'Etat, le 13 Juin courant.

» Pour le Ministre et par autorisation,

» Le Conseiller d'Etat, Directeur,

» Signé : *Illisible.* »

Et nous passons encore sous silence bien des démarches personnelles auprès des Patrons réfractaires.

Et puis on évoque encore, à cette réunion, « les pressions effectuées par le clergé sur le Syndicat Chrétien ». — Affirmation sans preuve, comme d'habitude, et à laquelle nous donnons un démenti formel, sachant bien que ce démenti n'offusquera pas notre clergé, qui n'a point l'intention de s'occuper de nos affaires professionnelles. Et même, cette pression existerait-elle, que nous la préférons à celles que subit la C. G. T. toute entière.

Enfin, fut dénoncée « la collusion des Syndicats ouvriers Chrétiens avec le syndicat patronal ». C'est sans doute grâce à cette collusion que des Patrons ont consenti à nous accorder une chose que rien ne les obligeait à faire : l'application de la Semaine Anglaise avant la parution du décret ! Collusion ! Est-ce parce que le Syndicat des Employés des deux Sexes a eu vent de cette déclaration des Patrons que la promptitude avec laquelle nos démarches ont abouti est la conséquence de la méthode de collaboration des classes que nous avons employée en l'occurrence ? Lui à les oreilles rabattues des mots « lutte des classes » peut bien en effet confondre les mots « collusion » et « collaboration ».

Pour finir, un appel vibrant engagea tous les camarades présents à cette réunion à rejoindre le Syndicat Cégétiste, leur véritable défenseur. Malheureusement cet appel ne s'adressa pas à la salle comble qui était escomptée, mais à quatre pauvres douzaines de braves suiveurs, tout acquis d'avance aux idées de leurs meneurs. Résultat ? Ecoutez une fois de plus La Fontaine :

« Qu'en sort-il souvent ? »

« Du vent ! »

Non, nos syndiqués et nos amis n'ont pas été dupes, et l'opinion publique est depuis longtemps fixée. Nos organisations sont suffisamment connues et appréciées pour que nous n'ayons rien à craindre de ce genre d'attaques.

A. BELLEVAIRE,

Secrétaire général

de l'Union Régionale de l'Ouest.

LES TRAVAILLEURS ET LA RATIONALISATION

AU DIXIEME CONGRES DE LA C.F.T.C. UN CONCOURS-ENQUETE

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a tenu son 10^e Congrès à Paris les 29 et 30 juin. Nos organisations y étaient représentées par MM. Pressensé et Belleuvre.

M. G. Tessier, secrétaire général, a présenté, au nom de la Commission de Législation, un certain nombre de vœux que le Congrès a adoptés et qui concernent notamment : la mise en vigueur de la loi des Assurances Sociales, sans modification, dans les délais prévus, — l'application continue de la loi Loucheur au moyen de ressources budgétaires suffisantes, — la refonte de la législation sur les Accidents du Travail.

Le rapport moral présenté par M. J. Zirnheld, président, a mis en lumière les progrès de la Confédération, qui renferme actuellement 673 syndicats au lieu de 632 l'an dernier. Parmi d'autres résultats, il convient de souligner que les Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine ont obtenu, pour l'élection des offices supérieurs d'assurances sociales, 205.919 voix et 60 sièges, alors que les syndicats de la C.G.T. obtenaient 102.849 voix et 33 sièges et ceux de la C.G.T.U. 52.202 voix et 15 sièges.

L'attitude des syndicats chrétiens lors de certaines difficultés professionnelles, notamment à Halluin (Nord) au cours d'une longue grève qui s'est terminée par la médiation de S. G. Mgr Liénart, évêque de Lille, leur a mérité des félicitations et des encouragements fort précieux.

Après approbation du rapport financier présenté par M. Roger Maugars, trésorier, le Congrès a élu les membres du Bureau confédéral.

M. le chanoine Jeanjean, l'un des fondateurs de la psychologie appliquée, a donné les résultats du concours-enquête organisé par la C. F. T. C. sur la Rationalisation ; il a montré que les réponses, dues à de modestes travailleurs, contenaient des observations originales, empreintes de sens social et corporatif ; vingt prix en espèces et en volumes avaient été offerts par différents donateurs ; le premier prix a été attribué à M. Et. Longuemart, de Rouen, et le second à M. Gaston Burte, de Paris. M. Belleuvre, secrétaire général de notre Union Régionale, a obtenu le 6^e prix.

Une communication de M. Ch. Gravey sur l'habitation ouvrière a marqué les possibilités offertes aux syndicats chrétiens par la loi Loucheur. Une résolution de sympathie a été votée à l'égard des verriers de Walerysthal, actuellement en grève.

A l'issue du déjeuner amical de dimanche, des toasts ont été prononcés par M. J. Zirnheld, président de la C. F. T. C., par M. Reille-Soult, duc de Dalmatie, député du Tarn, et par M. J. Zamanski, président de la C. F. P. ; celui-ci a exprimé la cordiale sympathie des patrons chrétiens.

Le prix Brillax, destiné au propagandiste le plus méritant, a été décerné à M. J. Lepointe, secrétaire général de l'Union des Syndicats Chrétiens de la Marne et qui fut,

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

en 1907, l'un des fondateurs du Syndicat Libre des Employés rémois.
Le discours de clôture du Congrès a été prononcé par M. N. Caccavale, secrétaire général de l'Union Provençale des Syndicats professionnels.

REVENDEMENTS ET VŒUX D'ORDRE LEGISLATIF

Le 10^e Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris les 29 et 30 juin 1929, a réitéré les vœux émis par le Congrès précédent et notamment par celui de 1928 pour l'obtention des réformes législatives attendues par les travailleurs.
Enregistre les résultats acquis depuis un an en ce qui concerne particulièrement : les dégrèvements pour charges de famille dans le calcul de l'impôt global sur les revenus et de l'impôt sur les salaires (loi du 30 décembre 1928) ; l'établissement d'un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements (loi du 13 juillet 1928) ; la réglementation du décalage (loi du 19 juillet 1928) ; le salaire minimum des ouvrières et ouvriers à domicile (loi du 14 décembre 1928 et décret du 10 avril 1929) ; l'organisation des Assurances Sociales (décret du 30 mars 1929 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 5 avril 1928).

Prend acte du vote par lequel, il y a quelques jours, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi sur la tentative obligatoire de conciliation dans les conflits collectifs du travail, avec reconnaissance du droit d'intervention pour tous les groupements professionnels (syndicats et unions de syndicats) régulièrement constitués.
Remercie les députés signataires de la proposition de loi déposée le 24 janvier 1929 et tendant à rendre obligatoire les Allocations familiales dans la forme même préconisée par C. F. T. C.

Le Congrès, après un examen des mesures législatives les plus urgentes, émet les vœux que nous publions dans notre prochain numéro.

LISTES ÉLECTORALES du Conseil des Prud'hommes

AVIS DE DEPOT

Le Maire de la Ville de Nantes a l'honneur d'informer ses concitoyens que les listes des électeurs Prud'hommes pour 1929 sont déposées à la Mairie (Bureau des élections) et au secrétariat du Conseil des Prud'hommes, impasse Copernic. Elles resteront tenues à la disposition des intéressés pendant 15 jours, du lundi 1^{er} au lundi 15 juillet.

Pendant ce délai, les électeurs peuvent réclamer contre la confection des listes. Toute réclamation devra être portée devant le juge de paix du domicile de l'électeur dont la qualité est mise en question, par une simple déclaration au Greffe de ladite justice de paix. Cette réclamation est faite sans frais et il en est délivré récépissé.

Le Maire invite avec instance ceux de ses concitoyens qui remplissent les conditions énoncées dans la loi du 21 juin 1924 à s'assurer, pendant la période indiquée ci-dessus, de leur inscription sur les listes prud'homales.

Le Bureau des Elections et le Secrétariat du Conseil des Prud'hommes seront ouverts à cet effet tous les jours de la semaine, de 9 heures à 11 heures et de 13 h. 30 à 17 heures.

Passé le lundi 15 juillet, aucune réclamation ne pourra être admise ; les listes seront définitivement closes et il n'y pourra plus être fait d'autres modifications que celles résultant de décisions judiciaires.

Une chose n'est pas juste parce qu'elle est dans la loi ; elle ne doit être dans la loi que si elle est juste.

MONTESQUIEU.

Il n'est pas bon que tout nous réussisse. Quant tout nous rit dans le monde, nous nous y attachons trop facilement et l'enchantement est trop fort. Aussi, parce que Dieu nous aime, il ne permet pas que nous dormions à l'aise dans ce lieu d'exil.

BOSSUET.

Fédération des Syndicats professionnels de la Métallurgie ET PARTIES SIMILAIRES

5, rue Cadet (Paris IX^e)

9^e CONGRES FEDERAL

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et parties similaires a tenu son 9^e Congrès annuel les 29 et 30 juin 1929 à son siège social, 5, rue Cadet, Paris 9^e.

Le rapport moral présenté par Ch. Brouillon, président, a permis de constater un accroissement des effectifs ainsi que des syndicats affiliés de même qu'une extension de leur activité.

Le Congrès a enregistré avec satisfaction l'état financier de la Caisse Fédérale et particulièrement de la Caisse de Résistance.

Après avoir procédé à l'élection du Bureau Fédéral, les Congressistes ont entendu et discuté des rapports sur : Le programme d'action pour 1929-1930, par Pérès ; La revalorisation des Salaires, par Labutte ; et la Rationalisation, par Cosnier.

Un signal qui parmi les premiers lauréats du Concours-Enquête sur la Rationalisation, organisé par le Centre Syndical (C. F. T. C.) et dont le résultat vient d'être proclamé, figurent trois militants de la Fédération : Cosnier, Sebert et Labutte.

Un certain nombre de vœux d'ordre législatif furent adoptés après discussion. Le 9^e Congrès prit fin sur une allocution du Président fédéral Charlemagne Brouillon, qui engagea vivement les militants des Syndicats Fédérés à persévérer dans leur travail de propagande et d'organisation professionnelle.

VŒUX D'ORDRE LEGISLATIF

INSPECTION DU TRAVAIL

Le 9^e Congrès de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et parties Similaires, considérant :

- 1^o L'extension continue de l'industrie et du Commerce Français d'une part.
- 2^o Le nombre extrêmement réduit des Inspecteurs du Travail et le peu de moyens d'action qu'ils ont à leur disposition d'autre part,

Emet le vœu :

Que les Pouvoirs Publics prennent sans tarder les mesures indispensables pour augmenter comme il convient le nombre des Inspecteurs du Travail en leur fournissant les moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ;

Que les Pouvoirs Publics mettent en vigueur les mesures préconisées par les vœux émis au Conseil Supérieur du Travail, concernant la création de postes de délégués ouvriers à l'Hygiène et à la Sécurité.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Concernant la réparation des accidents du Travail, le Congrès demande :

- 1^o Au Parlement, l'extension de la Loi du 25 Octobre 1919 au sujet des maladies professionnelles ;
- 2^o Au Sénat, de bien vouloir voter au plus tôt la proposition de loi « Gros », déjà adoptée par la Chambre.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Considérant la nécessité de généraliser l'application des Allocations Familiales afin de mettre sur un pied d'égalité toutes les entreprises d'une part et d'en faire bénéficier tous les salariés d'autre part, le Congrès demande au Parlement de prendre en considération à bref délai, la proposition de loi Lerolle de nature à donner satisfaction aux travailleurs ayant des charges de famille.

CONGRES PAYES

Considérant qu'aucune raison sérieuse ne s'oppose à l'extension des Congés annuels payés aux travailleurs manuels ; que des avantages certains en découleront dans le domaine physique, moral, social et économique ; que cette réforme est déjà appliquée dans de nombreux pays et a produit d'excellents résultats ;

Le Congrès émet le vœu que soit rapidement votée par le Parlement une loi instituant obligatoirement les Congés payés, avec une durée déterminée pour tous les salariés.

UNION REGIONALE

Réunion du Conseil du 16 Juin

Le dimanche 16 juin, à 10 heures, se trouvaient réunis au n^o 6 de la rue de Bel-Air, des délégués de la plupart des Syndicats de l'Union régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest.

L'appel fait ressortit vingt-neuf syndicats présents ou représentés. Dix syndicats n'ont envoyé ni délégué ni pouvoir, ce sont les Syndicats des cheminots de Savenay, de la Métallurgie de Trignac, de la Métallurgie de Saint-Malo-de-Guersac, des Dames employées et des Dames ouvrières de Saumur, des Employés de Poitiers, des Dames employées et des Dames ouvrières de Poitiers et de la Ganterie de Niort.

Le Président, après quelques mots de bienvenue, passe la parole au Secrétaire général, pour la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. L'Assemblée approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Le Secrétaire général donne ensuite un compte rendu des travaux de l'Union Régionale, et des Syndicats qui la composent, depuis la réunion de décembre 1928.

En ce qui concerne l'Union Régionale, il signale le beau succès du Congrès d'Angers, des 16 et 17 février dernier, organisé avec le concours des Syndicats d'Angers, et dont tous ceux qui ont pu y assister ont rapporté un si bon souvenir.

La souscription pour familles nécessiteuses de nos frères d'Halluin a rapporté 1.014 fr. 35.

L'Union Régionale a pu participer aux frais de voyage de M^{lle} Drouart, sa déléguée au Pèlerinage National du Travail, à Rome.

Quant aux Assurances Sociales, le Président de l'U.R., M. Buerne a fait de très nombreuses conférences pour les faire connaître et a créé la Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure, en vue de grouper principalement toutes les personnes qui n'appartiennent encore à aucune Société de Secours Mutuels.

La Fête du Travail a été célébrée à Nantes, et un peu partout, dignement et simplement.

Pour l'Union Nantaise, le Secrétaire général fait part de la nomination de M. Ricordel à la vice-présidence du Conseil des Prud'hommes.

À côté de la Maison Familiale et se juxtaposant à elle, M. Buerne a créé le Crédit Immobilier familial de Nantes, au capital de 500.000 francs, organisme de prêt, qui, avec les facilités données par les lois Ribot et Loucheur, donnera une impulsion plus vive aux H. B. M., et viendra en aide à bon nombre de Syndiqués et Sympathisants.

Le dimanche 21 avril, M. Buerne inaugura nos cercles d'études intersyndicaux par une nouvelle étude sur les Assurances Sociales.

Enfin, à la suite de démarches pressantes de M. Buerne auprès des Patrons, la Semaine Anglaise a été accordée par eux-ci avant la parution du décret ministériel encore attendu, depuis le 1^{er} mai.

Dans divers syndicats, plusieurs faits sont également à noter.

À Nantes, un membre du Syndicat des Employés a été nommé membre suppléant de la Commission départementale d'enseignement technique.

À Angers, un accord est intervenu au cours de la réunion de la Commission mixte du 2 février dernier, concernant l'allocation familiale, le salaire, l'indemnité de vie chère, les heures supplémentaires et la prime d'outillage.

Les cheminots ont enregistré une forte augmentation d'adhésions, et espèrent mieux encore.

Les Dames Employées ont à se louer de la belle réussite de leur kermesse du 26 mai, — ainsi que de la fête organisée en avril par les Hermines. — M^{lle} Gendronneau, directrice des Cours, a été nommée par le Préfet membre de droit de la Commission départementale de l'Enseignement technique, et M^{lle} Dupuy membre suppléant. — Une demande de subvention pour les cours professionnels a reçu du Comité local et départemental un avis favorable. — Succès aux examens : deux élèves du cours de Comptabilité, 3^e année, ont été reçus 1^{er} et 2^e au concours de la Société de Comptabilité de France ; sept élèves du cours de Comptabilité, 2^e année, ont obtenu le diplôme d'aide-comptable.

Le service de placement a procuré depuis décembre 71 places, et a enregistré 205 demandes et 177 offres.

Les Dames Ouvrières de l'Habillement envisagent une augmentation d'élèves pour leurs cours de coupe. De nouveaux cours ont été organisés : Français, mathématiques, comptabilité. — Une caisse de veillesse et d'invalidité a été ajoutée à la Caisse Mutuelle.

À Indret, la Maison Familiale a acheté un terrain destiné à la construction d'une salle syndicale. La construction est en chantier. Une tombola a été organisée pour couvrir une partie des frais. — Une vive campagne est menée pour diverses revendications, en particulier l'augmentation du salaire des apprentis.

À Saint-Nazaire, une conférence fut faite le 20 décembre par M. Buerne sur les Assurances Sociales. Le 17 mars, M. Nicolas, propagandiste ouvrier de l'U.R. fit une tournée de propagande. — Le 19 avril, M. Linger, président de l'Union Locale, fit une causerie sur la Mutuelle locale, et en créa une section. — Le 28 avril, au cours de la Journée Sociale, M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., y traita des Assurances Sociales.

Le Syndicat des Cheminots devient une force, grâce aux utiles renseignements rapportés par ses délégués à divers congrès.

À Trignac, les métallurgistes augmentent leurs cotisations, et continuent à lutter pour s'imposer.

À Angers, l'organisation du Congrès régional annuel fut assurée par des bonnes volontés agissantes et dévouées. Le Syndicat des Employés procura un rapporteur : M. L. Bourrigault, qui traita des relations entre les Syndicats et la J. O. C.

Une journée de propagande fut également organisée par ce syndicat, à Trélazé, le 10 février, permettant de beaux espoirs. — Les dames ont organisé un restaurant économique pour ouvrières. — Des démarches efficaces ont été faites auprès de l'Inspection du Travail pour faire respecter la Loi. — Une intervention auprès d'un grand magasin a assuré au personnel des heures de repas régulières. — Une campagne est en train en faveur des Employés de l'Épicerie. — Les Syndicats ont leurs représentants officiels au Comité économique et à la Commission du coût de la vie.

À Saint-Hilaire-Saint-Florent, le Syndicat des vins mousseux a participé à l'organisation du Congrès d'Angers par l'envoi d'un rapporteur, M. J. Pater, qui traita des avantages du syndicat.

À La Roche-sur-Yon, le syndicat des cheminots a transmis plusieurs dossiers de réclamations à l'Union centrale.

À Poitiers, on note l'élection de M. Jouraud à la vice-présidence du conseil des Prud'hommes, section commerce ; la création d'une caisse dotal ; l'ouverture d'une subvention pour les Cours professionnels ; une campagne pour la fermeture des magasins le dimanche ; et la préparation d'un Syndicat de Cheminots et d'un Syndicat de Mécaniciens.

À Châtelleraut, le passage de M. Marcel Poimboeuf, le 27 janvier dernier, fut d'un grand réconfort pour toute l'Union locale. — Celle-ci prépare pour octobre prochain l'organisation de cours de Français et de Comptabilité. — Des tracts pour la propagande sont à l'étude. — Un syndicat de la Métallurgie est envisagé, qui pourra être créé au prochain passage de M. Pérès.

Pour les Assurances Sociales, les Syndicats de Châtelleraut suivent, comme ceux de Poitiers, le mot d'ordre, donné par l'Union Catholique du diocèse, d'entrer dans le groupement formé sous les auspices de la Chambre de Commerce, où la plupart des places du Conseil d'administration sont réservées aux Syndicats Chrétiens. — Ils étudient, en outre, la formation de Syndicats à rayon d'action départemental. — Des cercles d'études ont été créés. — Les Cheminots ont formé une caisse d'Actionnariat. — Les Dames revendiquent l'application générale de la journée de huit heures ; Elles étudient également l'organisation d'un service de placement.

À Thouars, on enregistre une augmentation très sensible de l'effectif, grâce à une active propagande.

En conclusion, pendant ces six derniers mois, l'activité de nos organisations ne s'est pas ralentie, et a été souventes fois récompensée par de beaux succès, ce qui est un excellent encouragement pour continuer et faire mieux encore.

Après quelques mots du Président pour commenter différents points de cette revue de travaux, la parole est de nouveau donnée à M. Beillevaire pour le compte rendu du Comité National d'Avril.

Dans la matinée du dimanche 21 Avril, après avoir entendu M. Gaston Tessier

énumérer les faits principaux signalés par chaque Union régionale, le Président de la C. F. T. C., M. Jules Zirnheld parla de la prochaine session confédérale de juillet, où il souhaite voir et assister le plus grand nombre possible de jeunes, les questions qui doivent y être traitées les intéressant particulièrement.

M. Zirnheld annonce ensuite le désir de la C. F. T. C. de créer une Ecole sociale de dirigeants. Les questions que les dirigeants doivent approfondir étant tellement nombreuses et complexes, il est impossible d'arriver à les traiter au moyen de conférences éparpillées, soit en Province, soit à Paris. Il est devenu nécessaire d'organiser des cours, en un point de France assez accessible à tous, de façon à épuiser, dans un délai de dix à quinze jours, chaque année, au moment des vacances, les sujets qui doivent intéresser tous les dirigeants de nos syndicats. La question étant posée, il reste à l'étudier, de façon à prendre une décision le plus promptement possible.

Dans l'après-midi, l'on s'attacha à bien préciser le sens dans lequel M. Grader doit préparer le rapport sur l'adhésion qu'il doit présenter au Congrès Confédéral de juin. Puis quelques précisions furent données sur les revendications législatives confiées à nos parlementaires : Allocations familiales, tentative obligatoire de conciliation (droit d'intervention des Syndicats), réforme de la législation sur les Accidents de Travail, congés payés, aménagement des crédits aux H. B. M., statut de l'employé, retraite des cheminots, etc.

Enfin, à propos du Concours-Enquête sur la Rationalisation, M. Zirnheld manifesta son désir de voir le plus grand nombre possible de nos syndiqués y prendre part, même en ne répondant qu'à quelques questions, si l'on se trouve dans l'impossibilité de répondre à toutes.

L'ordre du jour, appelant ensuite la question du Congrès de l'U. R. en 1930, M. Buerne fait connaître l'intention de l'U. R. d'organiser le prochain Congrès à Châtelleraut. Les Syndicats de Poitiers, qui s'attendaient peut-être à le voir chez eux l'année prochaine, voudront bien faire un petit acte d'abnégation, et s'entendre avec les Syndicats de Châtelleraut, qui sont de très proches voisins, pour organiser ce Congrès, dont le but principal est de renforcer les syndicats ouvriers de Châtelleraut, qui font preuve de meilleures dispositions. — Une lettre va être adressée dans ce sens à Châtelleraut et à Poitiers. L'Assemblée approuve à l'unanimité.

Le camarade Nicolas, d'Indret, est ensuite acclamé comme propagandiste ouvrier de l'U. R. Il remercie d'une voix chaude et forte et promet de faire tout son possible pour arriver à de bons résultats, en particulier à Nantes, où il y a tant à faire au point de vue ouvrier.

La séance est alors levée pour le déjeuner.

L'après-midi, en ce qui concerne les Assurances Sociales, M. Buerne annonce qu'il vient de se créer, à Nantes, sur son initiative, une Fédération départementale des Caisse Mutuelles familiales en vue de grouper toutes les sociétés de Secours Mutuels d'origine catholique, laquelle Fédération se transformera en caisse de répartition, lors de l'application des Assurances Sociales.

Pour le Congrès confédéral du 30 juin, sur la proposition de M. Pressensac, il est décidé d'envoyer un délégué de l'U. R., à côté du Secrétaire général, qui doit y assister d'office, et de M. Debacq, délégué du Syndicat des Employés. M. Buerne déclina l'offre qui lui est faite d'y assister. M. Pressensac se voit désigné à l'unanimité. Il accepte, tout en déclarant qu'il n'a pas soulevé cette question dans le but de la voir résoudre de cette façon.

Abordant la question de la Session confédérale des 13, 14 et 15 juillet, l'Assemblée est informée de l'intention de l'U. R. d'y envoyer trois jeunes délégués : M. Nicolas, d'Indret ; un jeune d'Angers et un jeune de Nantes, à désigner par la suite. L'U. R. les aidera pécuniairement, et la C. F. T. C. leur accordera également des bourses.

Puis M^{lle} Drouart, vice-présidente de l'U. R., donne lecture de quelques lignes du long et intéressant compte rendu qu'elle a préparé du splendide Pèlerinage National de la France du Travail à Rome, auquel elle a été déléguée par l'U. R. Le temps étant limité, la lecture complète en sera donnée ultérieurement, et le « Messager » la publiera en feuilleton.

Enfin, le Secrétaire général donne connaissance d'une circulaire de la C.F.T.C. concernant l'organisation de tournées de

propagande par M. J. Pérès, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. (propagandiste ouvrier). L'Assemblée est d'accord pour utiliser au mieux son passage parmi nous, et laisse à ses dirigeants le soin de le préparer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie chacun de sa collaboration, et lève la séance.

Un honneur pour notre U. N.

Nous sommes heureux d'annoncer que M^{lle} Drouart, la sympathique et dévouée présidente du Syndicat des Dames Employées de Nantes, vient de passer avec un succès sans précédent l'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de Traducteur Technique et Commercial. M^{lle} Drouart a été reçue première sur douze candidats avec les félicitations du jury.

Quelle veuille bien trouver ici l'expression de nos plus vives félicitations.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Naissances

Notre ami André Duhamel, membre du Conseil syndical (44, quai de Versailles) nous fait part de la naissance de sa fillette Monique.

Notre ami Paul Faudray, membre du Conseil syndical (42, rue Saint-Clément), nous fait part de la naissance de son fils Christian.

Notre camarade Maurice Cizeau (rue de la Pelleterie prolongée) nous fait part de la naissance de sa fillette Juliette.

Antoine, Henri et Jean Branchu (avenue des Roches-Grises) viennent de recevoir une petite sœur Marie-Thérèse.

Nos bien sincères félicitations à nos camarades et nos meilleurs souhaits de bonne santé pour les mamans et les enfants.

Section des Dames

La Vie Syndicale

La saison d'été ramène les vacances, moments délicieux, attendus depuis toujours où l'on pourra se détendre et respirer l'air pur de la mer ou de la campagne, faire ce que l'on désire sans avoir devant soi l'horloge qui marque impitoyablement l'heure fatidique où il faut reprendre le collier.

L'été nous ramène aussi la journée de la promenade annuelle. Que de plaisir en perspective ! Je vois déjà le départ matinal, les quatre grandes voitures, la gaieté randonnée à travers le pays, la messe à Mathecol, dans la splendide église. Et puis la brise marine respirée à pleins poumons, les promenades, les chansons... Une amie du Syndicat m'entretenait l'autre jour d'une syndiquée à laquelle elle parlait de la séance de clôture des cours, pour laquelle on préparait une séance récréative qui promettait d'être très réussie, puis elle lui décrivait la promenade à Saint-Gilles où les syndiquées se promettaient tant de plaisir.

Et la petite syndiquée de lui répondre — J'aimerais bien y aller aussi, mais je ne sais jamais la date de ces réunions, ou ne me dit jamais rien... J'ai dit à cette dame : Votre petite syndiquée est prévenue comme toutes les autres et de la même façon par le Messager Syndical. Si elle se donnait la peine de le lire attentivement, elle serait renseignée.

D'ailleurs, me dit la personne en question, cette jeune fille ne doit pas recevoir le journal, elle m'a dit qu'elle n'avait pas avisé le Syndicat de son changement d'adresse.

Oh ! inconscience !!! Je vous laisse tirer la conclusion de cette histoire.

Famille syndicale

Nous avons appris avec peine la mort accidentelle de M. Mégy, père de Mlle Mégy, du Syndicat des ouvrières de l'Inde

Quelques effluves du "Parfum de Rome"

NOTES DE PÉLERINAGE

Lorsque, au cours de nos études déjà bien lointaines, nous palissions sur l'histoire ancienne, que nous nous efforcions de remplir notre mémoire de faits et de dates dont il nous serait demandé compte dans des examens qui nous apparaissaient terribles, notre jeune imagination plaçait sans vergogne sur le même plan Athènes et Rome, ces deux foyers de la civilisation antique, qu'elle ne pouvait arriver à situer dans le temps ni dans l'espace. C'était si vieux ! C'était si loain ! Et il faut bien avouer qu'il ne nous en reste plus guère que ce qui, dans cette histoire, est légende ou fait particulièrement saillant ; ce qui constitue l'armature de l'histoire des peuples anciens, leurs organisations politiques, leurs guerres, leurs succès et leurs vicissitudes, tout cela s'estompe dans un passé brumeux auquel rien de vécu ne nous ramène plus.

Donc, de Rome, de la Rome antique, le

souvenir était bien vague dans notre mémoire, lorsque fut décidé le Pèlerinage de la « France du Travail à Rome », qui devait nous faire prendre un contact effectif avec la « Ville Eternelle ». Aussitôt, de cette brume des souvenirs, ont surgi ceux qui sont si chers au cœur du chrétien, ceux qui nous ramènent vers ces martyrs que nous aimons à travers les âges, à qui nous devons, en somme, d'être des enfants de lumière, les enfants de ce Christ dont ils ont confessé la foi au prix de leur vie, faisant de leur sang une « semence de chrétiens ».

C'est l'âme remplie d'une foi ardente et d'une profonde émotion que nous sommes parties pour aller déposer l'hommage de notre profond attachement et de notre dévouement immense et indéfectible, à nous tous qui sommes voués au dur labeur pour le pain de chaque jour, aux pieds de Celui qui, dans cette Rome imprégnée du sang

des martyrs, représente ce Dieu pour Qui ils sont morts.

Laissez-nous parler du voyage. Parties le 14 Mai pour Paris, où nous devions rejoindre le train spécial du pèlerinage, nous avons rencontré, dans le wagon qui nous emmenait, trois jeunes cultivateurs de St-Florent-le-Viel, qui s'y rendaient également et nous échangeâmes avec eux certaines indications et certains renseignements ; c'était un premier contact avec le pèlerinage.

Le 15 Mai, à midi 27, le train pour Rome s'ébranla à la gare P.L.M. Sur le quai de la gare, nous nous étions rencontrées avec des amies, Syndiquées de l'Abbaye : une d'Angers, une de Cholet, deux de Paris, ainsi qu'avec M. le chanoine Brac, directeur des Œuvres du diocèse d'Angers. Nous avons aussitôt formé un groupe qui ne s'est dissous qu'au retour à la même gare P. L. M., groupe qui s'est renforcé à Rome de deux autres angevines venues par le train circulaire, et auquel M. le chanoine Brac a bien voulu consacrer paternellement son temps avec sa connaissance de Rome d'ancien séminariste romain.

Dans le train, des commissaires du pèlerinage, ouvriers et employés de l'usine Léon Harmel, nous ont distribué les guides-manuels et les insignes : manuels très

bien faits, qui nous ont été d'un immense secours pendant notre séjour à Rome ; insignes que nous devions porter ostensiblement pendant tout le pèlerinage.

Mais, nous dira-t-on peut-être, pourquoi les commissaires appartaient-ils à l'usine Léon Harmel ? Et d'abord, qu'est-ce que Léon Harmel ?

La réponse à la seconde question, c'est dans l'ouvrage, ou plutôt dans les deux ouvrages, du Père Guillon, qu'il convient d'aller la chercher. Consulter sa brochure, « Léon Harmel et l'initiative ouvrière », et son livre en deux volumes, « La Vie de Léon Harmel », c'est se documenter magnifiquement sur ce qui doit être le patron social chrétien, sur ce que fut Léon Harmel, qui, deux ans avant la parution de l'Immortelle Encyclopédie de Léon XIII, avait réalisé tous les enseignements qu'elle donne. Léon Harmel, c'est le fondateur de cette usine du Val-des-Bois, près de Reims, où, à dit M. Duval-Arnauld à la Chambre, « plusieurs générations d'une même famille » de patrons ont vécu dans l'amitié de plusieurs générations d'ouvriers. Léon Harmel, dit Léon Merklein, « fut un réalisateur et un précurseur ». Il voulut vivre sa vie industrielle dans la collaboration entière avec ses ouvriers, et, dès 1885, il institua au Val-des-Bois les « Conseils d'usines »,

copiés depuis un peu partout, même à l'étranger le plus lointain ; il organisait ensuite des « Cercles d'Etudes Sociales » et des Congrès ouvriers ; il dotait son usine des organisations sociales les plus complètes. Et tout cela il le fit dans le plus parfait esprit chrétien, faisant de son usine une véritable famille patriarcale où le « patron » avait compris l'étymologie de son titre, et était véritablement le « père ». Ses ouvriers s'en rendaient parfaitement compte, et, spontanément, l'avaient surnommé le « Bon Père » : l'âme populaire et de telles délicatesses de reconnaissance, lorsqu'elle se sent comprise et aimée !

L'action sociale de Léon Harmel s'appuie uniquement et complètement sur sa foi profonde, sur son amour du Christ dans les humbles. Il avait compris qu'ayant reçu beaucoup de la Providence, il lui serait beaucoup demandé ; et que des hommes comme lui sont les « gardiens-nés de leurs frères ». Il avait compris que, Dieu ayant fait de lui un conducteur d'hommes, il devait se faire pour Dieu conquérant d'âmes ; et, de fait, il les conquit toutes à Dieu, les âmes qui lui étaient confiées.

Ne séparant jamais Dieu de son Épouse, la Sainte Eglise Catholique, Léon Harmel professa toujours un attachement profond

au Saint Père, et chercha toutes les occasions de le lui témoigner. Il ne crut pouvoir mieux faire que de le faire mieux connaître des travailleurs, et il organisa ces pèlerinages de « La France du Travail » auxquels il faisait participer nombre de ses ouvriers. Ces pèlerinages, interrompus par ces années de guerre dont a tant souffert la France, et en particulier la région rémoise, ont été repris cette année par la famille du fondateur, cette famille admirable à laquelle il a transmis, avec sa foi profonde et agissante, avec son attachement à Dieu et à l'église, la charge de continuer son œuvre dans cette usine du Val-des-Bois reconstituée après la terrible rafale.

Et le pèlerinage de cette année, celui auquel nous avons eu la joie de prendre part, marquait le centenaire de la naissance du fondateur ; voilà la réponse à la première question. M. Léon Harmel fils, continuant la tradition de son père, avait amené à ses frais à Rome un certain nombre d'ouvriers et d'employés de ses usines, et, tout naturellement, avait attaché au bras de jeunes gens le brassard de commissaire ; ces jeunes gens remplirent leur rôle à la satisfaction générale, et firent l'édification de tous.

(A suivre).

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - GEMISERIE
- LINGERIE - CHAPELLERIE -

dustrie. Nous offrons à notre petite amie et à sa famille si cruellement éprouvée, nos chrétiennes condoléances.

Une Fête de famille

Ce fut bien, en effet, une fête de famille que celle qui groupa parents et amis, autour des élèves de nos cours professionnels en ce dimanche du 30 Juin.

Assidues et attentives durant une longue période de labeur, elles fournirent un généreux effort et nous nous devions de les féliciter comme il convenait.

Dès le matin, répondant à l'invitation que nous lançions, ici, le mois dernier, notre exposition fut littéralement envahie. Elle fut préparée, cette exposition, avec tant de soins, nous allions dire avec tant d'amour que chacun en fut émerveillé.

Combien de parents eurent la joie et la joie d'admirer et de voir admirer les travaux de la jeune fille qu'ils nous avaient confiée. Peut-être n'avaient-ils pas songé qu'en aussi peu de temps, on pouvait faire tant de choses.

Devant tant de réalisations, qui donc pourrait encore douter de la jeunesse laborieuse ?

Avant à cœur de nous faire constater tout ce que l'œuvre du Trousseau peut réaliser, nos Hermines s'unirent aux jeunes de la Section Saint-Pierre pour exposer leurs pièces de lingerie qui rivalisaient d'élégance et de fini.

Cette année, deux d'entre-elles : M^{mes} Brossas et Hourdeau, venant d'atteindre leur majorité, ont eu le plaisir de recevoir le trousseau qu'elles s'étaient confectionné.

Tout à côté de la lingerie, nous admirions les chefs-d'œuvre de nos jeunes filles des cours de coupe et de mode. Certes, il nous fut bien difficile d'en établir le classement et, pour y parvenir, nous dûmes nous arrêter aux plus petits détails. C'est dire combien ces cours furent suivis avec régularité, disons mieux, avec entraînement.

Il y avait, cependant, bien peu de temps qu'il était question de l'enseignement ménager et déjà ce cours a procuré les plus heureuses surprises. C'est que là, tout était bien tentant et le visiteur aurait voulu goûter toutes les bonnes pâtisseries qui s'offraient à lui. Peut-être qu'un jour prochain, les élèves étant devenues plus nombreuses, nous sera-t-il possible de le satisfaire !

Un tableau trop modeste, à notre avis, nous mit sous les yeux un échantillon de stoppage, de retissage de mises de pièces qui fit l'admiration de tous. L'art de raccommoder ainsi exposé nous donna à chacun le désir de savoir en faire autant.

Que d'économies à réaliser dans cet ordre d'idées et comme il est utile que nous insistions près de nos syndiquées pour que, dès maintenant, elles se préparent à l'intelligente direction de leur futur foyer.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer le succès de notre aimable professeur qui, au dernier examen, a obtenu le diplôme de l'École Ménagère de la rue de l'Abbaye.

Au début de l'après-midi, notre salle de fêtes était occupée par nos amis et sympathisants. Ceux-ci avaient voulu, par leur présence, nous témoigner l'intérêt qu'ils portaient à notre enseignement professionnel.

Sur la scène, nous remarquons la présence de M^{me} Dulhon, représentant, près de nous, l'Association Nantaise ; de M^{me} Ruf, si dévouée à toutes les œuvres ; de M. Ricard, de la maison « La Châtelaine » qui, en maintes occasions, a bien voulu s'intéresser à notre tâche ; de M. Le Bra, dont le bienveillant appui est assuré, depuis bien longtemps, à notre groupement, puis tous nos professeurs.

M^{me} Drouart, notre présidente, ouvrant la séance, nous dit tout d'abord les regrets de notre directrice des Cours qui, retenue à la chambre, au dernier moment, ne pouvait assister à la distribution des prix.

Notre déception fut grande et elle souligna toute la bonne sympathie que M^{me} Gendronneau a su se gagner parmi nous. Il nous est agréable de lui dire, ici, combien nous lui sommes reconnaissantes d'avoir fait nos cours ce qu'ils sont. Les développant chaque année, il lui a été possible de présenter au dernier examen de secrétariat commercial une de nos élèves qui l'a passé avec succès.

M^{me} Drouart remercia ensuite toutes les personnes présentes, félicita les élèves de leur heureux succès en les assurant de l'affection et du dévouement de leurs professeurs.

4^e prix ex-aequo, M^{lle} Joubeau (section Saint-Pierre), M^{me} Gouy Thérèse.

Francis, 2^e année. — 1^{er} prix ex-aequo et un livret de 10 francs de la Caisse rurale : M^{me} Goupil Alice, M^{lle} Gautron Amélie (section Saint-Pierre) ; 2^e prix, M^{lle} Gautron Simone (section Saint-Pierre).

Francis Commercial. — 1^{er} prix, M^{lle} Calloch ; 2^e prix, M^{lle} Cadoret (section Saint-Pierre) ; 3^e prix, M^{lle} Guillemet.

Steno-dactylo, 1^{re} année. — 1^{er} prix, M^{lle} Guilhèneuf et M^{lle} Luzeau (section St-Pierre) ; 2^e prix ex-aequo, M^{mes} Gouy Anne-Marie, Gravouil ; 3^e prix ex-aequo, M^{mes} Gautron Simone (section Saint-Pierre), Toby.

2^e Année. — 1^{er} prix, M^{lle} Lecheland ; 2^e prix, M^{lle} Durand ; 3^e prix, M^{lle} Cadoret (section Saint-Pierre).

Secrétariat Commercial. — 1^{er} prix et 1 livret de 20 francs de la Caisse rurale offert par M. Buerne, président de l'Union Régionale, M^{lle} Lassort.

Comptabilité 1^{re} année. — 1^{er} prix, M^{lle} Bodo (section Saint-Pierre) ; 2^e prix, M^{lle} Plaud.

2^e Année. — 1^{er} prix offert par le Syndicat des Dames-Employées, M^{lle} Boliveau (section Saint-Pierre) ; 2^e prix ex-aequo, M^{mes} Cochard et Tendron ; 3^e prix ex-aequo, M^{mes} Egrefeuille et Grimaud.

Cours Supérieur. — Prix hors-cours, M^{lle} Marion ; 1^{er} prix offert par l'Association Nantaise, M^{lle} Fonteneau ; 2^e prix offert par l'Echo de la Loire, M^{lle} Le Mené.

DIPLOMES

Secrétariat Commercial : M^{lle} Lassort. Steno-Dactylo : M^{lle} Lecheland.

Comptabilité : M^{lle} Boliveau (section Saint-Pierre), Cochard, Egrefeuille, Grimaud, Lebrun, Jehanno (section Saint-Pierre), Tendron.

Les 7 jeunes filles ci-dessus ont obtenu le certificat d'aptitude professionnelle ; M^{lle} Durand celui de steno-dactylographe.

M^{lle} Fonteneau et Le Mené ont subi, avec succès, l'épreuve de Teneur de livres de la Société de Comptabilité de France.

Une séance récréative clôtura cette bonne journée. Que les artistes qui voulurent bien prêter leur concours agréent l'expression de notre meilleur merci. Elles nous charmèrent par leur bonne grâce et leur charmant entrain. Les chaleureux applaudissements qui dirent la satisfaction des auditeurs tintent encore à nos oreilles ! Les vacances sont commencées ; que toutes les vaillantes prennent le repos qu'elles ont bien mérité et nous sommes sûres qu'en octobre prochain, elles voudront mettre en pratique la belle devise que M^{me} Drouart nous laissa en terminant : « Toujours plus avant, toujours plus haut, toujours mieux ».

Cercles d'Études

du 5 mai 1929
(Suite et fin)

3^e Problème d'organisation. — Il faut modifier la mentalité des électeurs.

Et pour y arriver, 7 moyens principaux peuvent être mis en œuvre :

- 1) L'action individuelle, moyen qui permet d'intéresser même les femmes ;
- 2) L'action collective : l'action des Associations ;
- 3) La presse, c'est-à-dire le journal que l'on propage ; l'affiche, mode nouveau de propagande ; les tracts et les brochures ;
- 4) Les conférences et les causeries : propagande vivante ;
- 5) Les visites que le candidat fera au plus grand nombre d'électeurs, quelle que soit leur condition ou leur état d'esprit ;
- 6) Les services rendus, grande force électoraliste en matière municipale.

Pour devenir Conseiller municipal, il n'est pas nécessaire d'être éloquent, ni d'être très riche, mais il faut avoir du bon sens, de l'activité, une nature sociable et surtout un cœur serviable.

- 7) L'Organisation par :
 - a) un groupement de citoyens dévoués qui patronnent les candidats ;
 - b) un agent d'exécution responsable accomplissant les besognes de propagande et de surveillance ;
 - c) un centre de permanence pour documenter les électeurs ;
 - d) une caisse de propagande pour couvrir les frais d'imprimés, de personnel, de local.

De la sincérité des Élections Municipales

§ I) DE LA SURVEILLANCE DU SCRUTIN
On peut dire que le succès d'une élection municipale est attaché à la connaissance et à la surveillance des listes électorales.

§ II) QUI A LE DROIT D'ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

1^o) Il faut être électeur et pour cela : être Français, être majeur, être du sexe masculin, jouir de ses droits civiques.

2^o) Être effectivement inscrit sur la liste électorale de la commune où l'électeur entend user de son droit électoral, et pour cela il faut qu'il ait son domicile réel dans la commune avant le 31 Mars de l'année au cours de laquelle a lieu l'élection.

§ III) FORMATION DE LA LISTE ELECTORALE :

La commission administrative effectuée au début du mois de janvier la révision de la liste électorale de la commune, y ajoutant les citoyens qui ont droit d'y figurer, rayant les décédés et les citoyens privés de leurs droits.

§ IV) RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être formées dans les vingt jours à partir de la publication de la liste électorale, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, à minuit.

Le réclamant peut présenter sa réclamation à la Mairie, réclamation qu'il pourra faire soit par écrit, par lettre ou de vive voix ; elle sera consignée sur un registre ouvert dans chaque Mairie.

La demande d'inscription dûment justifiée peut être faite, soit par l'électeur en personne ou par son mandataire muni d'une procuration sous seing privé sur papier timbré, soit par un électeur.

La demande de radiation dûment justifiée, peut être faite par tout électeur inscrit sur la liste électorale de l'une des communes dont l'ensemble constitue la circonscription législative.

§ V) JUGEMENTS DES RECLAMATIONS

Le jugement des réclamations est fait en premier ressort par la Commission Municipale et les décisions doivent être notifiées aux intéressés dans le délai de trois jours par les soins de l'Administration Municipale.

§ VI) APPEL

L'appel de ces décisions est porté devant le Juge de Paix.

La décision en appel du Juge de Paix est susceptible d'un recours en cassation.

§ VII) CLOTURE DE LA LISTE ELECTORALE

A la date du 31 Mars de chaque année, la Commission Administrative arrête la liste électorale en tenant compte des rectifications qui résultent de sa révision d'office et des rectifications ordonnées par jugement.

Après avoir fait cet exposé théorique, la conférencière demanda à M. Mathorel, toujours très documenté, de bien vouloir prendre la parole pour élucider ce sujet au point de vue pratique.

De fort bonne grâce et avec la maîtrise que nous lui connaissons, M. Mathorel nous a beaucoup intéressés en nous donnant des précisions sur l'organisation municipale de notre Région et sur la procédure des délibérations dont il a été le témoin. Il nous fit observer d'abord que dans les grandes villes, le choix des candidats se fait par groupements politiques plutôt que par connaissance des individus.

Puis, en ce qui concerne les séances du Conseil municipal, M. Mathorel explique que sauf les interpellations du début de la séance et certains débats susceptibles de passionner l'opinion, les questions purement administratives, même les plus importantes, sont votées à main levée après lecture d'un rapport fait très rapidement, parce que les Conseillers municipaux ont pu en prendre connaissance et les étudier dans les séances de Commissions.

Enfin, en ce qui concerne les Cercles d'Études Municipales, M. Mathorel ne voit pas d'inconvénients à ce qu'il existe s'il s'agit d'étudier les grands problèmes de la vie de la Cité ; mais il ne faudrait pas que ces Cercles d'Études Municipales viennent à prendre un rôle qui ne leur appartiendrait pas.

En effet, seuls les Conseillers municipaux peuvent connaître toutes les pièces des dossiers et par conséquent tous les arguments favorables ou défavorables à la thèse de l'Administration.

En outre, ils sont mandatés pour résoudre ces questions et une initiative privée si digne d'encouragement qu'elle soit ne doit pas se substituer à l'autorité établie.

Naturellement, s'il s'agit de défendre des intérêts moraux ou matériels qui seraient méconnus par le Conseil municipal, il appartient à des groupements intéressés : Hiérarchie ecclésiastique pour des intérêts religieux, groupements économiques qualifiés pour des intérêts matériels, d'organiser les campagnes qui s'imposeraient pour obtenir satisfaction.

A. LANRIVAIN.

Syndicat de l'Aiguille

Le Syndicat Sainte-Anne (Section Habilement), célébrera sa fête patronale le dimanche 28 juillet. Messe à 8 heures, dans la basilique Saint-Nicolas. Allocution et chants.

Le soir, à 4 h. 1/2, salut d'actions de grâces à la chapelle du Martray. Ensuite, réunion générale rue de Bel-Air, 6 : Rapports moral et financier ; Distribution des prix aux apprenties et aux élèves des cours.

Le lundi 22 juillet aura lieu, dans l'église Saint-Similien, le mariage de Mlle Eugénie Lemão, avec M. Roger Jauret, neveu de Mmes Jauret, deux anciennes et très fidèles sociétaires.

Nous assurons notre très aimable et dévouée syndiquée de nos meilleurs vœux ainsi que de nos prières.

INDRET

Syndicat professionnel des Ouvriers de l'Établissement d'Indret

Siège Social : rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure)

Bibliothèque et permanence ouvertes chaque samedi, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

CALENDRIER DU MOIS DE JUILLET

Samedi 5 Juillet : Réunion de la J.S.C.

Lundi 8 Juillet : Réunion du Conseil Syndical.

Dimanche 14 Juillet : Cession confédérale à Paris.

Samedi 20 Juillet : Réunion de J. S. C.

Lundi 22 Juillet : Réunion du Conseil syndical.

Fédération des Syndicats Professionnels des Arsenaux de la Marine

NOTRE CONGRES FEDERAL

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Marine, pendant son congrès annuel de fin juin va soumettre à l'examen des délégués les revendications inspirées par le souci d'améliorer la situation ouvrière ; la question des salaires va tenir une place importante, elle a une répercussion sur la vieillesse du travailleur, la pension désormais est en fonction du salaire. Le problème est encore à résoudre.

Le personnel ouvrier revendique le salaire national, il sait que depuis deux ans un grand progrès s'est accompli dans l'opinion du Gouvernement en faveur de ce mode de rémunération, il en espère ardemment la réalisation.

En effet, le salaire national n'est autre que le salaire vital déterminé pour chacune des professions existantes dans les personnels ouvriers employés par l'Etat, quelles que soient l'Administration qui emploie et rémunère et la région où les travaux s'exécutent.

Pour répondre à une objection produite au Sénat par M. Dumont, lors de la discussion des crédits du dernier collectif nous disons :

Le salaire national n'exclut pas le travail aux pièces qui existe depuis toujours dans la plupart des établissements industriels de l'Etat.

Les primes de rendement sont le complément qui justement récompense l'effort soutenu de l'ouvrier dans la production.

Tous les travaux ne peuvent être accomplis à la tâche, leur nature et les conditions exceptionnelles d'exécution peuvent parfois s'y opposer, d'où la nécessité de l'application d'un salaire minimum vital appelé « salaire national » pour tous les ouvriers.

Il correspond justement au minimum de bien-être familial, il assure, selon la formule, que nous n'avons jamais cessé de proclamer tous les besoins matériels et moraux de l'ouvrier.

Nous disons aussi que « salaire national » ne veut pas dire « fonctionnarisation » de l'ouvrier, celui-ci sait fort bien qu'il n'est pas fonctionnaire, jamais atenu ne part ne lui est attribuée, dans les crédits disposés pour les fonctionnaires de tout ordre, l'application du salaire national ne saurait davantage lui donner ce titre.

Est-ce montrer de l'exigence quand nous demandons de penser à l'ouvrier de la Marine ? Son salaire amélioré par des relèvements occasionnels a perdu sa capacité d'achat sous la montée du coût de la vie, depuis le début de 1928 l'indice officiel des prix, denrées, chaussures, vêtements, n'a fait que croître, lentement d'abord, et d'une manière plus sensible à partir du mois d'octobre.

Malgré les relèvements du 1er juillet 1928 d'ailleurs manifestement insuffisants, le salaire s'avilait, se désagrège comme un promontoire sablonneux sous les coups de l'ouragan.

Toutes les Administrations reçoivent en ce moment leur part d'améliorations. Les cheminots à quel réseau qu'ils appartiennent viennent d'obtenir, grâce à l'intervention de M. le Ministre des Travaux Publics, une augmentation de salaire.

La concession de 500 millions que vient

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

de faire le Gouvernement aux fonctionnaires est, à notre avis, une manifestation de justice, nous souhaitons qu'elle puisse inspirer M. le Ministre de la Marine et qu'elle lui fasse obtenir et inscrire les crédits nécessaires aux chapitres salaires de son budget.

Cette mesure sera la bienvenue chez les ouvriers et ouvrières de la Marine, la vie devient plus difficile au foyer, les enquêtes officielles sur le coût de la vie, pratiquées dans les arsenaux au 15 mai dernier et transmises au Département ont révélé un accroissement des prix.

A noter que pour l'impôt céduaire, l'exonération légale de 10.000 francs ne joue pas chez l'ouvrier de la marine et pour cause, le taux de la rémunération, pour la presque unanimité, est inférieur au salaire vital, ce salaire qui, selon la parole du Pape Léon XIII « doit faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ».

Aux éloges mérités que l'ouvrier reçoit périodiquement au cours de l'examen du budget de la Marine, il faudrait joindre un encouragement financier capable de l'aider à faire vivre sa famille dans un bien-être relatif.

Avec les directives syndicales chrétiennes que le Congrès va observer, ce sont des arguments qu'il importe de faire valoir dans l'action présente.

Le Secrétaire fédéral, A. MICHEL.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MIXTE CONSULTATIVE DU TRAVAIL DU 14 JUIN 1929

La Commission Mixte Consultative du Travail s'est réunie vendredi 14 juin, au Ministère de la Marine.

Voici, succinctement, le résultat de ses travaux :

I. Modification aux règles de licenciement pour manque de travail ou de crédits, des ouvriers ou ouvrières ayant encouru des punitions.

Un long commentaire du rapporteur de la Commission conclut au rejet de la proposition ouvrière. Cette dernière tient compte de l'ancienneté des intéressés.

Après discussion, la Commission, à l'unanimité moins 2 voix, retourne le projet devant la Sous-Commission permanente.

II. Extension du droit de défense par autrui des ouvriers passibles de punitions. — La délégation ouvrière réclamait le droit, pour les ouvriers passibles d'une punition grave, de se faire assister et défendre par un camarade choisi.

La proposition ouvrière est rejetée par 14 voix contre 10.

III. Auto ambulance de l'établissement de Ruelle. — La Commission adopte, en laissant le soin à l'Administration locale d'agir au mieux des intérêts du personnel et de l'établissement.

IV. Création d'une catégorie hors classe pour toutes professions dont le tarif maximum est inférieur à celui de l'ajusteur. — La Commission n'a pas adopté, par 14 voix contre 10.

V. Extension du cumul des allocations pour travaux pénibles et travaux sur tarifs. — Cette requête émanant du délégué unitaire de Ruelle, résultat d'un malentendu qu'il suffit de faire constater, est de nature à porter préjudice à certains ouvriers. Nous n'avons aucun intérêt à modifier le régime existant. Les délégués confédérés unitaires ont voté avec l'Administration, c'est-à-dire contre leur proposition propre.

VI. Maintien aux ouvriers de l'Artillerie Navale, de l'indemnité de mission, en cas d'hospitalisation ou d'absence autorisée. — Le rapporteur de la Commission ne semble pas partisan pour des raisons de durée, du maintien proposé.

Le renvoi à l'examen de la Sous-Commission permanente est prononcé à l'unanimité.

VII. Secours aux veuves et orphelins en cas de décès de l'ouvrier. — Augmentation de la dotation pour secours d'urgence.

L'Administration, tout en ne montrant aucune hostilité, entend conserver la li

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

7^{VE} GUILMET-FERRADOU

(SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TÉLÉPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

du Sculpteur Breton

LE CORVEC

3, Quai Turenne - NANTES

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats

A NANTES

LA GRANDE SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

POIL ANGORA

ELEVEURS ne vendez pas sans nous consulter

J. & P. HUTCHISON

Société anonyme au capital de 1 million

AGENTS ACHETEURS DE FILATEURS ANGLAIS

79, quai Fosse - NANTES

bre disposition de l'attribution des fonds de secours.

Les 10 délégués ouvriers se sont abstenus.

VIII. Autorisation de rentrée après l'heure normale de la prise du travail. — La Commission n'a pas adopté.

IX. Relèvement des indemnités de panier et de repas. — Les ouvriers ne sont pas les seuls à demander ce relèvement ; on examine en ce moment la majoration des indemnités de déplacement et de repas qui en découlent. Il convient peut-être d'attendre cette révision pour déterminer le relèvement demandé. Adopté et renvoi à la Sous-Commission permanente.

X et XI. Relèvement des indemnités d'accouchement. — Primes de naissance. — La Commission a rejeté la première demande. Elle accepte, à l'unanimité, la deuxième, et émet le vœu que les indemnités pour naissances soient portées à 150, 225 et 300 francs, suivant le rang.

XII. Indemnités d'allaitement. — Comme dans le cas précédent, la Marine est d'avis d'attendre la loi à intervenir, en conformité de l'article 49 de la loi des Assurances Sociales.

XIII. Indemnité du temps passé pour se rendre au travail (Ouvriers travaillant au dehors des arsenaux). — La Commission a adopté à l'unanimité la proposition de relèvement du taux de 1,15 à 1,50 de l'heure, ou arrondi.

XIV. Indemnité de chaussures. — Le service de l'Intendance fait connaître que le taux devait être porté de 0 fr. 05 à 0 fr. 15 et paraîtrait au B. O.

XV. Relèvement du taux des primes sur tarif. — Primes particulières et primes mensuelles. — La Commission propose de porter le taux de la prime Marine de 1,50 à 1,75 ; le taux de la prime Rowan, de 2,25 à 2,65 ; le relèvement des primes mensuelles de 110 à 150 ; de 150 à 200 fr. pour les dessinateurs, et de la prime particulière au maximum de 6 francs, est adopté à l'unanimité.

SAINT-NAZAIRE

Syndicat des Employés

Séance ouverte à 20 h. 30, le 3 juin, par Linger, assisté de Lolicart, Bodard et Villeneuve ; excusé : Guillemot.

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises
sur la Loire,
les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,
Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrerie - Décoration
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant
par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Quincaillerie - Ménage
BOISELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C°
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES
Ceintures Médicales en tous Genres
E. LETHU
ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES
PRIX DE FABRIQUE
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succr
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Madame ! Pour être bien coiffée
allez choisir votre Postiche
Maison EMILIE
Coiffure de Dames
1, Place Lafayette - NANTES
Spécialités de Teinture - Parfumerie
Couronnes et Voiles de Mariées

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

Fabrique de **MEUBLES MASSIFS**
— Beau Choix de Meubles solides et garantis —
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES
MACHINES A COUDRE
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5% aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

EXPERTISE IMMOBILIÈRE
G. CADOU
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT
48, rue Desaix - NANTES
TÉLÉPHONE 126.32
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes
de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés,
Vente et Achat d'Immeubles.

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TÉLÉPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

restent délégués à l'Union Nazairienne. MM. Lolicart, Lelièvre et Bodard sont nommés suppléants.
Pour les élections de délégués du personnel au Chantier de Penhoët, les conseillers adoptent le principe de voter « blanc » pour protester contre l'inutilité pratique de tels délégués ; une nouvelle réunion aura lieu avant l'élection. De même on se réunira de nouveau pour discuter la question de la « Caisse de Prévoyance » en face des Assurances Sociales.
La séance est levée à 21 h. 40. A. L.

Chemises sur Mesure
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chemisier
1, rue des Carmes - NANTES
près la Place du Change
— Escompte de 5 % aux Syndiqués —

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos
(Boulevard Lelasseur) NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Daters - Folioleers - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique - Fournitures générales ; encres, tampons, etc., etc...

remarquer la formidable force qu'elle représente actuellement, malgré que ses débuts aient été bien modestes.
M. Chevalleau, le si dévoué président du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, toujours sur la brèche, remercia les délégués de Nantes de leurs intéressantes causeries, et émit le vœu que cette réunion marquât le point de départ d'un mouvement de renouveau et de prospérité remarquable pour le Syndicat des Employés de La Roche-sur-Yon.
Après quelques mots d'encouragement de M. le chanoine Charpentier, qui était venu pour faire une conférence sur les Assurances Sociales, et qui fut obligé, vu l'heure tardive, de la remettre à plus tard, plusieurs nouvelles adhésions furent recueillies, et le Syndicat des Employés de La Roche-sur-Yon put compter, ce soir-là, plus d'une vingtaine de nouveaux membres.
Et tout le monde est sûr que ce n'est là qu'une toute petite étape de ce nouveau élan syndical, ce que, grâce à chacun de ces syndiqués actuels, qui vont devenir à leur tour d'ardents propagandistes, le Syndicat des Employés de La Roche-sur-Yon pourra bientôt se mesurer avec celui de Nantes, et rendre à ses membres de signalés services.

CHAUSSURES
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants
FLEURY, Père et Fils
7, Place Saint-Pierre
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 127.36 - R. C. Nantes 378
VENTES ET LOCATIONS
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires
Compteurs - Robinetterie

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LES ACCIDENTS DE TRAVAIL
La question s'est souvent posée de savoir si les allocations familiales doivent être assimilées au salaire pour le calcul des rentes dues aux victimes d'accidents du travail. Inutile d'en souligner l'importance.
La jurisprudence s'est formée en faveur de l'affirmative, mais sous certaines conditions qui doivent engager les intéressés à prendre certaines précautions. En bref, il faut que les allocations aient été stipulées au contrat de travail ou promises dans un règlement d'atelier, de telle sorte qu'elles paraissent liées au travail de l'ouvrier.
Or, la Cour de Lyon vient, par arrêt du 14 février 1929, de refuser l'assimilation, sous prétexte que les conditions susdites n'étaient pas remplies (ce qui d'ailleurs paraît discutable) ; circonstance à retenir : les allocations étaient versées par une Caisse de compensation sans que le patron ait à intervenir pour faire inscrire à la Caisse ceux de ses ouvriers qui pouvaient avoir droit aux allocations.
Il sera donc prudent, autant que possible, de faire reconnaître officiellement par la direction des entreprises qu'elle sert des allocations, soit qu'elle en fasse mention à l'embauchage, soit qu'elle l'inscrive dans un règlement d'atelier : la manière peut varier, mais il convient de mettre sur leurs gardes les intéressés et leurs organisations professionnelles.

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succr
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les bons de l'Union Economique

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEURS
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

Serrurerie d'Art et de Bâtiment
André ROBIN
7, Rue Franklin - NANTES
Téléphone 129.71

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

VINS EN GROS
Joseph JACOB
16, rue Porte-Neuve, 16
NANTES
Spécialité de Vins Fins
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes,
6, rue de Bel-Air.

FAÇON et RÉFECTION DE LITERIE
Matelas - Sommier - Lits-Cage
Edredons - Couvre-Pieds
DESINFECTON - SPURATION
Plumes - Duvets - Laines - Crins
OLIVIER-DOUSSOT
11, Rue de Bel-Air - NANTES
Maison de confiance - Prix Modérés
Conditions spéciales aux Familles du Syndicat Chrétien

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président. MM. Etienne HIBON, *.
Charles HAENTJENS, Vice-Président. Anatole MANCEAU, ancien député.
Jean BABIN-CHEVAYE. Robert PERGELINE, *.
Hippolyte BARDON, Assureur. Raymond RICHOU, *.
Jules BONDUELLE, *.
R. C. Nantes 739 B.

LA ROCHE-SUR-YON
Le Samedi 22 Juin, à 20 h. 30, à l'Ecole Saint-Louis, rassemblés par les soins des vaillants propagandistes du Syndicat des Employés de La Roche-sur-Yon un bon nombre d'employés de diverses catégories se pressaient pour entendre M. Pressensé, président d'honneur de l'U. R. T. C. O., et M. Beillevaire, secrétaire général de cette organisation, venus spécialement de Nantes pour apporter leur concours au sérieux mouvement de marche en avant dont vient d'être animé ce Syndicat.
M. Beillevaire s'attache à montrer la nécessité pour tout travailleur de se syndiquer, et l'obligation pour tout travailleur chrétien, de se syndiquer à un syndicat chrétien, et il donna de nombreux détails sur les avantages divers qu'on y trouve.
M. Pressensé fit connaître la C. F. T. C., son histoire, et son organisation, et fit

La Journée de 8 heures
DANS
l'Ameublement et le Bâtiment
Le Ministère du Travail prépare actuellement plusieurs projets de décrets, portant règlements d'administration publique pour l'application de la Loi du 23 avril 1919 sur la Journée de huit heures.
Il s'agit, tout d'abord, d'étendre les dispositions légales aux industries ayant pour objet le traitement des plumes et duvets, puis à celles de la fabrication des pinces et de la préparation de soies de porcs et de crins, lesquelles se rattachent aux industries de l'Ameublement. Jusqu'ici, ces spécialités avaient été tenues à l'écart de la réglementation ; il est juste que les travailleurs qu'elles occupent puissent bénéficier, comme leurs camarades des autres branches de la même industrie, des dispositions de la Loi sur la Journée de huit heures.
Pour le bâtiment, il est proposé que certaines spécialités soient soumises aux mêmes obligations que la marbrerie et la sculpture statuaire, auxquelles elles se rattachent. Ce sont : le moulage statuaire, la fabrication et la décoration de statues et

objets divers en plâtre, en terre, en stuc ou autres matières plastiques. Pour la marbrerie, le nombre des heures de dérogations envisagées est sensiblement inférieur au nombre actuel.
En ce moment, les ouvriers de la marbrerie et de la sculpture statuaire se trouvent défavorisés, au point de vue de l'application des huit heures. Lorsque 25 % au moins du personnel de l'entreprise qui les emploie est appelé à travailler sur des chantiers de bâtiment. En effet, ils tombent alors sous la coupe d'un décret beaucoup plus libéral pour l'attribution des heures de dérogations. Il est prévu, dans le projet, que l'exception faite en faveur de ce dernier genre d'industrie sera supprimée.
Nous allons donc, au fur et à mesure de l'adaptation des entreprises, vers l'application plus stricte de la Loi.
Cette loi, nous ne craignons pas de le répéter, est excellente. Elle protège la santé du travailleur. Elle lui permet de mener une vie morale, familiale, professionnelle et civique normales. Mais il faut que les travailleurs ne se fassent pas les artisans de leur propre mal. Il faut qu'ils sachent eux-mêmes se conformer à la Loi...
C'est par un effort intelligent sur l'opinion, — et en vue duquel les arguments que donnent certains patrons favorables aux huit heures, doivent être mis en relief — qu'on parviendra à l'application entière d'une réforme si nécessaire.
Am.-Bât.
« Echo des Syndicats », Mai 1929.
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & C^o, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Étranger
25% D'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER, NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

Pour toutes vos **Assurances** :
INCENDIE
ACCIDENTS
AUTOMOBILES
VIE, etc.
Consultez :
A. BEILLEVAIRE - Avenue Julien, NANTES

Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -
FAITES TOUS VOS ACHATS A
LA CHATELAINÉ
SAINT-NAZAIRE
Tél. 123.28
- R. C. 553 -